

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 20 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procuration(s) : 1
Nombre votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame BOUYER Nadia, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BOUYER Nadia, STOFFEL Claude, LOHUES Cathy, GUILLAUD Philippe, LE TUAL Fabien, BECHET Emmanuelle, DESCHAMPS Valérie, LIGEARD Isabelle, SAULNIER Marion, DESCHAMPS Anthony, NÉPOUX Alexandra, CLUSEAU Guillaume, BONNISSEAU Milica, BONNISSEAU Denis

Absent excusé : NICOLAS Xavier (donne pouvoir à BOUYER Nadia)

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Valérie

Objet : Vote des budgets primitifs 2026 (Budgets Commune et Panneaux photovoltaïques)

Madame le Maire ne prend pas part au vote et n'exerce pas le pouvoir qui lui a été remis pour cette délibération.

2026/805-828

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343-2,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2026, comme suit :

BUDGET COMMUNE :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 109 000,00	1 109 000,00
Investissement	373 243,71	373 243,71

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	23 095,05	23 095,05
Investissement	24 873,68	24 873,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les budgets primitifs 2026, à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

DESCHAMPS Valérie
Secrétaire de séance



BOUYER Nadia
Maire

